

2007

PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

«L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public.»

«Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 Article 1er»

CAUE du JURA

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA

Dans le cadre de ses missions fixées par la Loi sur l'architecture de 1977, le CAUE du Jura (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), association à vocation de service public, œuvre notamment pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Depuis 1999, le CAUE a initié le Palmarès départemental de l'architecture et de l'aménagement.

Cette troisième édition, marquée par une qualité de production indéniable, témoigne de collaborations réussies entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Equipement collectif, construction d'habitat individuel ou de logements collectifs, aménagement de la traversée d'un village ou d'un site naturel extraordinaire, chaque réalisation mise en lumière par cette exposition se distingue par une spécificité, un détail d'aménagement, l'agencement d'espaces, l'intégration au site ou par la prise en compte de l'environnement.

Ce voyage à travers le département vous conduira, nous l'espérons, à découvrir le territoire sous un nouveau jour, à vous questionner et vous projeter vers de nouvelles formes, de nouveaux espaces, de nouvelles expériences.

Aménagement Urbain

Lieu de Travail

Habitat

Construction Publique

Ouvrage d'Art

CAUE
du JURA

Jura
CONSEIL GENERAL